

# PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service Eau et Environnement.

# ARRÊTÉ

portant modification de la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de ULCOT

### Le Préfet des Deux-Sèvres

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le titre II, livre IV du code de l'Environnement;

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 1972 ordonnant la création d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) dans la commune de ULCOT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1974 modifié fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de ULCOT;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 1974 portant agrément de l'ACCA de ULCOT;

Vu la délégation de signature en matière de police de la chasse au profit du Directeur Départemental des Territoires signée le 14 avril 2015 par le Préfet des Deux-Sèvres et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, ainsi que l'arrêté de subdélégation ;

**Vu** la convention relative à l'échange de parcelles signée le 2 mai 2015 par laquelle le président de l'ACCA de ULCOT cède le droit de chasse sur les parcelles cadastrées A 104 et B 245 à Madame Hélène Rabilloud demeurant L'Audegerie à Ulcot (79150) qui cède le droit de chasse sur les parcelles cadastrées B 189, 201, 427 et 429 ;

Vu la demande du 29 juin 2015 du président de l'ACCA de ULCOT en vue de procéder à la mise à jour du territoire de son association ;

Vu l'avis du 10 août 2015 de la Fédération Départementale des Chasseurs ;

Considérant que la demande intervient également dans le cadre d'une nécessaire régularisation administrative suite à la mise à jour cadastrale intervenue sur la commune de ULCOT;

Considérant que la modification du territoire nécessite la modification de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de ULCOT;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

### ARRETE

### Article 1er: Territoire

L'annexe I à l'arrêté préfectoral susvisé du 15 janvier 1974 modifié fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de ULCOT est modifiée ainsi qu'il suit :

Désignation des terrains Commune Section En totalité, à l'exclusion des parcelles n° 1 à 10, 14, 30 à 32, 35 à 39, 41 à 50, 54, 55, 68, 87, 103, 104, 106 à 109, 113 à 119, 121 à A 132, 136 à 147, 166, 167, 170, 172, 177, 179, 180, 184 à 186, 204 à 206, 209, 213, 219, 220, 222, 224, 225, 229. ULCOT En totalité, à l'exclusion des parcelles n° 1 à 27, 29 à 36, 38, 45, 46, 49, 52, 53, 56, 82, 93, 104, 106, 109, 110, 120 à 124, 126, 129, 131, B 243, 245 à 247, 257, 258, 260, 294, 295, 297, 304 à 309, 313, 314, 316 à 319, 324, 328, 351, 391, 393, 402, 403, 412, 418, 419, 421. Parcelles n° 83, 84, 202, 203, 213 à 215, 217 à 219, 221, 222, 326, G **GENNETON** 327, 381, 382.

Toutes les parcelles exclues sont en opposition cynégétique.

Le périmètre des 150 ml autour des maisons d'habitation est exclu de plein droit du territoire de l'ACCA, sans qu'il soit nécessaire de préciser les numéros des parcelles.

### **Article 2: Abrogation**

L'arrêté préfectoral du 26 septembre 1986 modifiant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de ULCOT est abrogé.

## Article 3: Recours

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux formulé auprès du Tribunal Administratif de POITIERS dans les deux mois suivant sa publication.

### Article 4: Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires, le Maire de la commune de ULCOT, le Président de l'ACCA de ULCOT, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ainsi que tout autre agent chargé de la police de la chasse, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché pendant dix jours minimum dans la commune de ULCOT par les soins du Maire et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 27 octobre 2015

Pour le Préfet et par délégation, Pour le directeur départemental des Territoires et par subdélégation, Le responsable du bureau Environnement et Biodiversité

Jean-Marie Sérandour

# Récapitulatif de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2015 modifiant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de ULCOT

L'ACCA de ULCOT abandonne à Madame Hélène RABILLOUD les parcelles suivantes : Échange du 2 mai 2015

Madame Hélène Rabilloud abandonne à l'ACCA de ULCOT la parcelle suivante :

Section cadastrale	Numéros des parcelles
В	189, 201, 427, 429

# Oppositions cynégétiques

N° territoire	Identification des territoires	Section	Numéros des parcelles	Surface	Observations
-	Rabilloud Hélène (née Leclerc) L'Audegerie - 79150 Ulcot	A	1 à 10, 14, 30 à 32, 35, 49, 103, 104, 106 à 109, 204 à 206, 209, 213, 219, 220, 222, 224, 225.	44 ha 65 a 99 ca	
		В	82, 243, 245 à 247, 313, 391, 393.	ū	
2	Babin Jean-Marie 31, route de Poitiers - 79100 Taizé	В	1, 2, 5 à 22, 129.	50 ha 29 a 85 ca	
3	David Patrice Le Grand Clairé - 79150 Ulcot	В	3, 4, 294, 295.	2 ha 93 a 58 ca	Extension sur
4	Brossard Thierry Le Haut Ulcot - 79150 Ulcot	В	23 à 27, 29 à 36, 38, 45, 46, 49, 52, 53, 56, 93, 104, 328, 402, 403, 412, 418.	52 ha 83 a 30 ca	
5	Malinge Michelle (née Froger) Piedroit - 79290 Cerzay	А	39, 41 à 44, 68, 172.	29 ha 25 a 46 ca	

12 (		10			9		∞	7	6	N° territoire	
Anseaume Annie 1, résidence du grand parc 27160 Romilly sous Andelle	De Rorth Régina (née Savary de Beauregard) La Coltrie - 49070 St Lambert La Potherie		Desfontaines Poinot - 79150 Massais	Piloteau Pascal La Fenêtre - 79150 Ulcot Pérochon Brigitte (née Piloteau) Férolles - 79100 St Cyr La Lande		Barbier Armelle (née Piloteau) 1, impasse Chevy, monts 79290 St Martin de Sanzay		GFA Les Brandes (Baron) 8, rue Jacques Ibert - 49000 Angers	GF La Pardonnière Cassin Jean-Louis 6, place Léopold Bergeon 79150 Argenton les Vallées	Identification des territoires	
A	Α	Α	В	Α	В	Α	В	Α	В	Α	Section
87	45 à 48, 50, 54, 55.	36 à 38, 177.	120 à 122, 258	144 à 147	304	113 à 119, 122 à 132, 136 à 143, 186, 229.	306, 309.	121, 179, 180, 184, 185.	106, 109, 110, 123, 124, 126, 131, 257, 260, 297, 305, 307, 308, 314, 316 à 319, 324, 351, 419, 421.	166, 167, 170.	Numéros des parcelles
2 ha 16 a 38 ca	22 ha 81 a 11 ca	20 ha 96 a 29 ca	10 ha 24 a 12 ca	20 ha 11 a 90 ca		72 ha 86 a 88 ca		01-70-70	39 ha 91 a 75 ca	4 ha 40 a 39 ca	Surface
Extension sur Massais	Extension sur Le Breuil sous Argenton					Massais	Extension sur		Extension sur Massais	Observations	